

EVALUATION FINALE DU PROJET LES JEUNES COMME MOTEURS DE PREVENTION DES DISCOURS DE HAINE ET DES CONFLITS SOCIO-POLITIQUES ET COMMUNAUTAIRES

TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E)

1. Contexte et situation

Le système des Nations Unies, à travers le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF, met en œuvre un projet intitulé « Les jeunes comme moteurs de prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires ». Financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UN-PBF), ce projet vise à contribuer à réduire les risques de violences liées aux discours d'incitation à la haine et à la diffusion de fausses informations à travers une implication active des jeunes (hommes et femmes) dans la prévention et la résolution des conflits. De façon générale, il s'agit de renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion de l'information, de prévention des discours d'incitation à la haine, de formulation de propos alternatifs promouvant la cohésion sociale, ainsi que de soutenir leur implication active dans la prévention et la gestion des conflits socio-politiques et communautaires.

Plus spécifiquement, ce projet vise à : (i) soutenir et impliquer davantage les jeunes leaders communautaires, les jeunes leaders des partis politiques, les influenceurs et bloggeurs des réseaux sociaux et les journalistes, à jouer un rôle actif dans la prévention et la gestion des conflits dans les zones potentiellement conflictuelles; et (ii) à engager les jeunes et les animateurs des médias formels et sociaux dans la gestion objective de l'information et les soutenir à détecter, gérer et répondre aux messages de haine, à développer et véhiculer des messages de paix et de tolérance.

Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 2 000 000 USD, cette initiative du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNESCO d'une durée de 18 mois, a débuté le 01^{er} janvier 2020 et s'achèvera le 30 juin 2021. Le projet a une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles et potentiellement fragiles notamment : Abidjan (Abobo, Yopougon, Koumassi, Cocody, Port- Bouet, Attécoubé), Grand-Bassam, Lakota, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Béoumi, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Katiola, Dabakala, Bondoukou , Bouna, Anyama ; Adzopé, Sikensi, Tiassalé, Danané.

Des activités de formation et de sensibilisation à l'endroit des associations des jeunes et de femmes, des bloggeuses et influenceuses, des partis politiques ont permis d'atteindre des résultats positifs en matière de lutte contre les discours de haine. En effet, malgré les tensions politiques manifestes durant la période électorale d'octobre 2020, il importe de souligner que les sessions de formation des leaders communautaires, jeunes des partis politiques, acteurs des médias, bloggeurs, cyber activistes, la mise en place de plateformes de communication non violente et de plateformes de web activistes, ainsi que les campagnes de sensibilisation à travers les médias et hors médias, ont contribué à atténuer les violences dans les localités d'intervention du projet. Grâce aux interventions du projet, de nombreux jeunes sont désormais très bien outillés à repérer, à résister et à prévenir la rhétorique qui attise la haine et les tensions communautaires à travers les dialogues, les activités de promotion de la cohésion sociale, et de contrôle de propagation de la haine par les médias. Aujourd'hui, la problématique de la lutte contre les discours de haine reste au cœur des priorités de nombreux jeunes qui en font désormais leur cheval de bataille à travers l'intégration systématique de cette problématique dans toutes leurs initiatives. Il en est de même pour les partenaires au développement qui accompagnent la Côte d'Ivoire notamment le NDI, l'UE, etc.

Au terme du projet, il convient d'analyser les expériences de ce projet afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs à la consolidation de la paix et à la lutte contre les discours de haine.

Informations sur le projet		
Titre du projet	Les jeunes comme moteurs de prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires	
Numéro Atlas	CIV10-00119016	
Produit et résultat institutionnel	<p>Résultat 1 : Les jeunes ont une meilleure connaissance, résilience et réponse effective face aux discours inflammatoires et de haine et sont des médiateurs de paix dans leurs communautés</p> <p>Résultat 2 : Les jeunes jouent le rôle d'alerte et de prévention face aux messages négatifs ou inflammatoires des médias formels et sociaux</p>	
Pays	Côte d'Ivoire	
Région	Une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles et potentiellement fragiles notamment : Abidjan (Abobo, Yopougon, Koumassi, Cocody, Port- Bouet, Attécoubé), Grand-Bassam, Lakota, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Béoumi, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Katiola, Dabakala, Bondoukou , Bouna, Anyama ; Adzopé, Sikensi, Tiassalé, Danané.	
Date de signature du document de projet	Décembre 2019	
Dates du projet	Démarrage : Janvier 2020	Fin prévue : 30 juin 2021
Budget du projet	2,000,000 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	751,479.59 USD	
Source de financement	Fonds de consolidation de la Paix	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	PNUD-UNICEF-UNESCO	
Partenaires d'exécution	ONG VERABTIMS	

2. **Objectifs de l'évaluation**

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet « Les jeunes comme moteurs de prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu'à la durabilité desdits résultats.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.

Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;

- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires ;
- Constaté l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

3. Critères d'évaluation et questions clés

3.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO, de l'UNICEF et les ODD ?
- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les moteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?
- Le projet était-il stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet ?
- Le projet était-il pertinent tout au long de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la vision stratégique du Fonds ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il véritablement intégré le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet PBF était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation de la paix aux niveaux des effets ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure le personnel du projet, la planification et la coordination au sein du projet ont-elles été efficaces (y compris entre les bénéficiaires des fonds, les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes) ?
- Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés à temps ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

3.4. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5. Effets/impacts

Le/La Consultant(e) National(e) évaluera aux plans qualitatifs et, dans la mesure du possible, quantitatifs l'impact indicatif des activités réalisées jusqu'à présent dans le cadre des résultats du projet. Il/Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'il/elle jugera plus pertinents. Une attention particulière sera portée à l'analyse des rapports de terrain d'identification des besoins, des rapports de fin d'activités des partenaires opérationnels de mise en œuvre des activités du projet.

3.6. Durabilité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, programmes législatifs et politiques nationaux ?
- La conception du projet comprenait-elle une stratégie de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été financièrement catalytique ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP , du programme de pays ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéficiaires du projet ?
- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes du PNUD, de l'UNESCO, de l'UNICEF et des partenaires étaient-elles adéquates pour garantir la continuité d'une approche sensible aux conflits ?
- Le projet a-t-il été responsable d'effets négatifs non souhaités ?
- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant le suivi des changements imprévus ont-ils été mis en place ?

3.7. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des interventions du Projet ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes selon les critères d'évaluation de OCDE-CAD.

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant-e, la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complétera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier ;
- Les rapports d'études (enquêtes de perception 2019 et 2020, autres études).

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, le secrétariat PBF, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans l'offre et le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes la/le consultant-e.

5. **Livrables**

Il est attendu du/de la consultant-e :

- Une contribution à l'élaboration du rapport de démarrage (10-15 pages)

Le rapport doit être préparé par la/le consultant-e international.e en collaboration avec La/Le consultant-e national.e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire (40-60 pages):

La/Le consultant-e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- Un rapport final en français (40-60 pages au plus hors annexes) avec un sommaire. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. **Profil du/de la consultant-e national-e**

La/Le consultant-e travaillera sous la supervision d'un(e) consultant(e) international(e). La/Le consultant-e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement et de genre ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;

7. **Déontologie de l'évaluation**

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. La/Le consultant-e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant-e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données

acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera dans le mois de Novembre 2021 et s'étendra sur 30 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé de :

- Le ministère du Plan et du Développement ;
- Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP) ;
- Le PNUD ;
- L'UNICEF ;
- L'UNESCO ;
- Le Secrétariat technique du PBF.

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant·e en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Equipe de consultants en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Equipe de consultants en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Equipe de consultants en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Equipe de consultants en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Equipe de consultants en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation

Réunion d'information avec le PNUD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD	PNUD, groupe de référence, Equipe de consultants en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Equipe de consultants en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Equipe de consultants en évaluation

11. Paiement

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant-e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du/de la consultant-e ;

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires du/ de la consultant-e
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliqués

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					
Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					
Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					

Total	50						
-------	----	--	--	--	--	--	--

a) Evaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du mieux-disant

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays) ;

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

b) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention : CONSULTANT(E) NATIONAL (E) EVALUATION FINALE DU PROJET LES JEUNES COMME MOTEURS DE PREVENTION DES DISCOURS DE HAINE ET DES CONFLITS SOCIO-POLITIQUES ET COMMUNAUTAIRES

Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio ? 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le ... à...heures 00

c) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

	Préparé par	Visé par	Approuvé par
Nom			
Signature			
Date			

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat

I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

14. Annexes des TDR

1. Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention ;
2. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées ;
3. Listes des sites à visiter ;
4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter ;
5. Matrice d'évaluation ;
6. Format du rapport d'évaluation ;
7. Code de conduite

1. Théorie de changement et cadre de résultats

Théorie du changement du projet

Dans le contexte socio-politique actuel de la Côte d'Ivoire marqué par des tensions politiques, des discours de haines, des affrontements intercommunautaires impliquant de nombreux jeunes (hommes et femme) et une rupture du dialogue politique entre les principaux acteurs, Si les jeunes sont outillés à repérer, à résister et à prévenir la rhétorique qui attise la haine, les tensions communautaires à travers les dialogues, les activités de promotion de la solidarité, et de contrôle de la propagation de la haine par les médias, Alors ils contribueront à apaiser le contexte socio-politique actuel et à prévenir les conflits durant la période pré-électorale sensible, Parce qu'ils seront davantage sensibilisés sur la nécessité d'adresser ces défis dont la persistance compromet l'instauration d'un environnement propice au développement pour la paix sociale, et disposeront des capacités nécessaires pour agir dans le sens de la consolidation de la paix..

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1:</p> <p>Les jeunes ont une meilleure connaissance, résilience et réponse effective face aux discours inflammatoires et de haine et sont des médiateurs de paix dans leurs communautés</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : ODD 16 sur la Justice et la Paix</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel du conseil des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) 140.114 Garantir la liberté d'expression et la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes</p>		<p>Indicateur 1 a : Proportion de jeunes formés engagés dans les initiatives de prévention des conflits socio-politiques et communautaires.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50% des jeunes ciblés dans les zones cibles du projet sont formés avec au moins 30% de femmes.</p>	<p>Mission d'évaluation / 2 missions conjointes par année</p>	<p>Année 1 : 20% Année 2 : 30%</p>
		<p>Indicateur 1 b : Proportion de conflits signalés résolus à travers les mécanismes de prévention et de gestion mis en place par les jeunes formés dans le cadre du projet.</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : Au moins 50%</p>	<p>Mission d'évaluation / 2 missions conjointes par année</p>	<p>Année 1 : 20% Année 2 : 30%</p>
		<p>Indicateur 1c</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		

indépendants et des opposants politiques, en mettant en place un mécanisme indépendant visant à assurer la mise en œuvre du décret d'application de la loi pour la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, de 2017 (Canada)	<p>Produit 1.1 Les jeunes leaders disposent de compétences pour repérer et contrer les discours de haine et les mécanismes de manipulation en période électorale.</p> <p>Activités - Organiser 36 rencontres d'information et 9 sessions de formation avec les jeunes et organisations de jeunesse, associations de femmes leaders des zones cibles sur la résilience aux discours de haine pour prévenir les violences électorales et gérer les conflits socio-politiques et communautaires ; - Formation de 40 adolescentes et femmes leaders/mamies Maggi de 3 grands marchés (Abobo, Yopougon et Port-Bouët) sur la communication non violente, la gestion de l'information et les messages de paix avec l'implication d'une figure de renom du domaine du sport ou de la culture ;</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de jeunes leaders formés en matière de de gestion des conflits, de prévention des violences électorales et de leadership.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000 jeunes dont au moins 30% de femmes</p>	Rapport d'activités	<p>Année 1 : 700 Année 2 : 600</p>
		<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes sensibilisées sur les conséquences des discours de haine, les mécanismes de manipulation et la prévention des violences électorales.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3600</p>	Rapport d'activité	<p>Année : 1000 Année : 2600</p>
		<p>Indicateur 1.1.3: Nombre de jeunes blogueurs mobilisés pour lutter contre les discours de haine, les fausses informations et la prévention des violences électorales</p>	Rapport d'activité	<p>Année 1 : 200 Année 2 : 100</p>

	<p>-Renforcer les compétences pour la paix (prévention et gestion des conflits, communication non violente, liberté d'expression, gestion du stress et de la violence...) et appuyer 700 jeunes leaders issus des mouvements de jeunes et de femmes affiliés aux partis politiques y compris les leaders de club de paix, et ceux des milieux à risque (gare routière, "Gnambro" et autres syndicats de transporteurs) sur les compétences pour la paix et le plaidoyer pour favoriser leur participation et leur implication pour des élections apaisées.</p> <p>- Former et mettre en place un réseau de bloggeurs et bloggeuses et influenceuses y compris celles des partis politiques sur la spécificité à contrer les messages de haines et les fakes news ainsi que le partage de la bonne information pour un climat électoral apaisé.</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 300</p>		
--	--	--	--	--

	<p>- Renforcer le leadership féminin des nouvelles électrices (18-24 ans) via le mentoring et la formation pour renforcer leur résilience aux manipulations, aux discours haineux et susciter leur participation active et pacifique aux élections.</p> <p>- Renforcer les capacités de 40 jeunes filles, membres et leaders d'organisation de jeunesse sur les techniques d'infographie, les métiers de l'art et contenu multimédia (arts de la scène, photos, vidéos et infographie) pour illustrer et favoriser la participation positive des jeunes filles au processus électoral.</p> <p>Séances de travail portant sur le partage d'expériences et l'appropriation de la stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine en vue de renforcer le plaidoyer auprès des acteurs étatiques ;</p>			
--	---	--	--	--

	<p>Produit 1.2 Les jeunes leaders y compris ceux des partis politiques, initient et/ou participent aux fora de dialogue et d'échange sur la paix, la solidarité et la prévention des conflits avec les institutions étatiques, les partis politiques et les communautés pour réduire les tensions liées aux discours inflammatoires</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de jeunes mobilisés et engagés au niveau local pour assurer la veille et l'alerte après les forums de dialogue organisés par les jeunes.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 10 jeunes par localité dont 30% de femmes</p>	<p>Mission d'évaluation / 2 missions conjointes par année</p>	<p>Année 1 : 200 Année 2 : 160</p>
	<p>Activités-</p> <p>- Appuyer les initiatives et campagnes de sensibilisation des clubs de paix et club UNESCO dans les universités, grandes écoles, lycées et collèges, des jeunes relais communautaires, des associations de femmes et des communautés</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de cadres d'échanges y compris ceux entre les jeunes des partis politiques mis en place et fonctionnels dans chaque localité.</p> <p>Niveau de référence : 10 CIED local avec NDI Cible : 36 cadres d'échanges</p>	<p>Mission d'évaluation / 2 missions conjointes par année</p>	<p>Année 1 : 10 Année 2 : 26</p>
	<p>U-reporters pour la promotion des principes des droits de l'homme relatifs à la liberté d'expression et d'opinion, la communication non violente, la prévention et la résolution de conflits socio-</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : Nombre d'initiatives et campagne des mouvements de jeunes soutenus dans le cadre du projet</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Année 1 : 30 Année 2 : 70</p>

	<p>politiques et communautaires et les violences électorales ;</p> <p>- Appuyer les centres communautaires (espace café jeunesse, espace ami des femmes, centres culturels, arbre à palabre, centre écoute et jeunesse) pour planifier et mettre en œuvre des initiatives pour lutter contre les discours de haine et la désinformation par le biais de la formation sur les bonnes pratiques, la communication non violente et les messages positifs ;</p> <p>- Appuyer la plateforme panafricaine des femmes et des jeunes pour la paix, la démocratie et la gouvernance pour des élections apaisées (2PFJ) ;</p> <p>Organiser des campagnes de sensibilisation et 15 fora communautaires intergénérationnels basés sur les mécanismes institutionnels et traditionnels de gestion de conflit</p>	<p>Indicateur 1.2.4 : Nombre de centre communautaires appuyé pour soutenir les initiatives des jeunes pour la lutte contre les discours de haine, les fausses informations et la prévention des violences électorales</p> <p>Reference : 0 Cible : 16</p>		<p>Année 1 : 10 Année 2 : 6</p>
--	---	---	--	-------------------------------------

	<p>avec les jeunes Relais Communautaires pour la Paix (RCP) et les crieurs publics pour des élections apaisées dans leur localité.</p> <p>- Soutenir les activités de sensibilisations pour des élections apaisées, de promotion des droits humains, de prévention des discours de haine initiés par les jeunes dans leur communauté y compris celles initiées par les médiateurs de paix.</p> <p>- Soutenir les initiatives des jeunes et organisations de jeunesse pour leur participation plus systématique dans les institutions et auprès des acteurs intervenant dans le processus démocratique et électoral (Assemblée nationale, institutions sécuritaires, judiciaires, sénat, chambre des rois et structures décentralisées, partis politiques, candidats aux élections...) et faire un plaidoyer pour favoriser leur meilleure</p>			
--	---	--	--	--

	<p>représentativité dans lesdites institutions (+15% des jeunes) et faire entendre leur voix sur les enjeux qui leur tiennent à cœur;</p> <p>- Renforcer les cadres d'échanges interpartis (CIED) et les espaces de communication positif et bidirectionnel entre les jeunes et les femmes et avec ceux des partis politiques sur des thématiques liées à la paix à la consolidation de la paix, à la prévention des discours de haine et de résolution de conflits ; en utilisant également U-Report (fonctionnalités de sondage, live chat, centre d'informations) et les réseaux sociaux</p>			
	<p>Produit 1.3</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.3.1</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p> <p>Indicateur 1.3.2</p>		

		Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 1.3.3 Niveau de référence : Cible :		
<p>Résultat 2:</p> <p>Les jeunes jouent le rôle d'alerte et de prévention face aux messages négatifs ou inflammatoires des médias formels et sociaux.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) : : ODD 16 sur la Justice et la Paix</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel du conseil des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen 140.114 Garantir la liberté d'expression et la protection des</p>		<p>Indicateur 2 a : Proportions d'acteurs des médias formés/sensibilisés ayant adhéré à une plateforme de prévention et de réduction des risques de conflits socio-politique et communautaires.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 80% des acteurs des médias ciblés dont au moins 30% de femmes bloggeuses et influenceuses.</p>	<p>Enquête de perception/ 1 enquête à la fin du projet</p>	<p>Année 1 : 30% Année 2 : 50%</p>
		<p>Indicateur 2 b : Pourcentage des personnes déclarant être satisfaites des messages de paix et de tolérances véhiculés par les acteurs des médias (dont 30% de femmes)</p> <p>Niveau de référence : AD Cible : Au moins 50% des populations des zones cibles</p>	<p>Enquête de perception/ 1 enquête à la fin du projet</p>	<p>Année 1 : 10% Année 2 : 40%</p>

défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants et des opposants politiques, en mettant en place un mécanisme indépendant visant à assurer la mise en œuvre du décret d'application de la loi pour la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, de 2017 (Canada)		Indicateur 2 c : Proportion d'association de jeunesse membres du réseau informel dont au moins un membre a été formé qui se sont engagées dans l'éducation aux médias et à l'information pour la prévention des discours d'incitation à la haine et à la violence. Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 80% des discours de haine identifiés	Enquête de perception/ 1 enquête à la fin du projet	Année 1 : 30% Année 2 : 50%
	Produit 2.1 Les administrateurs des plateformes d'échanges sur les réseaux sociaux et les leaders de jeunesse jouent un rôle effectif dans la gestion objective de l'information	Indicateur 2.1.1 : Nombre d'administrateurs des plateformes d'échanges sur les réseaux sociaux et les leaders de jeunesse formés pour la gestion efficace des messages d'incitation à la haine et à la violence. Niveau de référence : 0 Cible: 100	Rapport d'activités	Année 1 : 40 Année 2 : 60
	Activités - Appuyer la mise en place d'un cadre d'échange permanent entre les jeunes, les médias, les organes de régulations des médias et les faitières des organisations professionnelles des journalistes	Indicateur 2.1.2 : Nombre d'acteurs de médias (médias classiques et communautaires)	Rapport d'activité, mission de suivi	Année 1 : 60 Année 2 : 40

	<p>pour une meilleure responsabilisation de ces acteurs dans la promotion de la paix ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des acteurs de médias (médias classiques et communautaires) sur les thématiques liées à la paix, la démocratie, la liberté d'expression et la cohésion sociale ainsi que leur responsabilité dans la promotion d'un environnement apaisé et produire des émissions interactives; - Organiser des sessions de partage et d'expérimentation de nouvelles pratiques pour le renforcement du professionnalisme des médias, notamment en temps d'élections, et 3 sessions de formation à l'intention des influenceurs des médias sociaux à la gestion de l'information ; - Mettre en place un réseau informel d'au moins vingt (20) associations de jeunesse en Côte d'Ivoire engagées dans l'éducation aux médias et à l'information ; - Renforcer la couverture des élections à travers la mise en place d'un centre d'information et de traitement de l'information 	<p>formés sur les thématiques liées à la paix, la démocratie, la liberté d'expression et la cohésion sociale ainsi que leur responsabilité dans la promotion d'un environnement apaisé</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre de radios communautaires/ proximité et d'organe d'auto-régulation numérique équipés dans le cadre du projet. Niveau référence : 0 Cible : 15</p>		<p>Année 1 : 10 Année 2 : 5</p>
		<p>Indicateur 2.1.4 Nombre d'émission radio sur la prévention des violences électorales produites et diffusée</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>		<p>Année 1 : 40 Année 2 : 60</p>

	<p>permettant de vérifier en temps instantané la véracité des faits, l'exactitude des chiffres présentés et les informations communiquées (Plateforme fact-checking) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer le monitoring de l'accès des populations à l'information d'intérêt public selon la loi d'accès à l'information votée par la Côte d'Ivoire, pendant les élections ; - Appuyer les cadres d'échanges entre la plateforme de lutte contre la cybercriminalité et les influenceur (e)s et les blogueur (eu)s, les jeunes leaders des partis politiques ; <p>Renforcer le monitoring des médias pendant les élections, à travers la formation des agents de monitoring, l'appui technique et l'équipement de l'observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place d'un cadre d'échange permanent entre les jeunes, les médias, les organes de régulations des médias et les faïtières des organisations professionnelles des journalistes pour une meilleure 			
--	--	--	--	--

	<p>responsabilisation de ces acteurs dans la promotion de la paix ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des acteurs de médias (médias classiques et communautaires) sur les thématiques liées à la paix, la démocratie et la cohésion sociale ainsi que leur responsabilité dans la promotion d'un environnement apaisé et produire des émissions interactives; - Organiser des sessions de partage et d'expérimentation de nouvelles pratiques pour le renforcement du professionnalisme des médias et 3 sessions de formation à l'intention des influenceurs des médias sociaux à la gestion de l'information ; - Mettre en place un réseau informel d'au moins vingt (20) associations de jeunesse en Côte d'Ivoire engagées dans l'éducation aux médias et à l'information ; -Renforcer la couverture des élections à travers la mise en place d'un centre d'information et de traitement de l'information ; -Renforcer le monitoring de l'accès des populations à l'information 			
--	--	--	--	--

	<p>d'intérêt public selon la loi d'accès à l'information votée par la Côte d'Ivoire, pendant les élections ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les cadres d'échanges entre la plateforme de lutte contre la cybercriminalité et les influenceur (e)s et les blogueur (eu)s, les jeunes leaders des partis politiques ; <p>Renforcer le monitoring des médias pendant les élections, à travers la formation des agents de monitoring, l'appui technique et l'équipement de l'observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie.</p>			
	<p>Produit 2.2</p> <p>Les jeunes blogueurs et leaders de jeunes développent et véhiculent des messages de paix et de tolérance</p> <p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des rencontres sur l'éducation aux médias et à l'information entre administrateurs des fora Facebook (Tribune Web Ivoirienne, La voix des jeunes, 	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre d'administrateurs des fora Facebook (Tribune Web Ivoirienne, La voix des jeunes, ODCI, OLCI, Zéro Taboo) et WhatsApp formés sur la gestion des messages de paix et de tolérance.</p> <p>Niveau de référence : 10 Cible : 25</p>	<p>Mission d'évaluation / 2 missions conjointes par année</p>	<p>Année 1 : 10 Année 2 : 25</p>
	<p>Ivoirienne, La voix des jeunes,</p>	<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'acteurs des médias, les jeunes</p>	<p>Mission d'évaluation / 2</p>	<p>Année 1 : 10 Année 2 : 25</p>

	<p>ODCI, OLCI, Zéro Taboo) et WhatsApp ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs des médias, les jeunes et les organisations de jeunesse sur le dispositif juridique relatif aux Fake news, les discours de haine sur les réseaux sociaux et leur utilisation responsable pour la consolidation de la paix ; 	<p>et les organisations de jeunesse sur le dispositif juridique relatif aux Fake news, les discours de haine sur les réseaux sociaux et leur utilisation responsable pour la consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : 00 Cible : 25</p>	<p>missions conjointes par année</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un “Communicathon” pour renforcer la prévention des discours de haine à travers un concours de désignation de la meilleure organisation œuvrant dans ce domaine ; - Organiser une campagne de communication nationale et soutenir les interactions des influenceurs et leaders locaux pour sensibiliser sur la désinformation en ligne et les discours haineux ; - Digitaliser des messages clés de sensibilisation et les diffuser sur les réseaux sociaux ; - Renforcer les Info-centers de la plateforme U-Report ainsi que les Live chat sur les thématiques liées à la résilience aux discours de haine ; - Mettre en place des systèmes de veille (Fact-checking), 	<p>Indicateur 2.2.3 Nombre de plateformes et mécanisme d’alerte et de prévention des discours de haine et de fausse informations mise en place/renforcé dans le cadre du projet</p> <p>Niveau de référence : 00 Cible : 10</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		

	<p>d'alerte et de réponses aux réactions violentes et fausses informations sur les réseaux sociaux impliquant les jeunes pour prévenir les risques de conflits et pour le signalement des conflits déclenchés (Facebook ; WhatsApp, Instagram, U-Report...);</p> <ul style="list-style-type: none">- Concevoir 3 capsules de sensibilisation basée sur l'éducation aux médias, à l'information, aux fakes news.			
--	---	--	--	--

2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURE	Activités conduites	CONTACTS
1.	Giscard KOUASSI	Spécialiste Programme Gouvernance	PNUD	Coordination générale du projet	(225) 87 25 18 59 Giscard.kouassi@undp.org
2.	Arsène ASSANDE	Programme Manager	PNUD	Gestionnaire du projet	(225) 07 01 47 39 Arsene.assande@undp.org
3.	Delphine BROU		UNICEF	Gestionnaire du projet	dbrou@unicef.org
4.	Maïmouna CAMARA		UNESCO	Gestionnaire du projet	m.camara@unesco.org
5.	Michel SEKA	Directeur de la Cohésion Sociale	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté	Dialogues intercommunautaires, rapprochement communautaire à travers les projets à impact rapide	(225) 47 36 19 11 Michelseka@gmail.com
6.	Marie STENBOCK	Responsable des activités	ONG VERBATIMS	Activités de formation et de sensibilisation communautaire	m.stenbock@verbatims.org

7. Liste des sites à visiter

Abidjan (Abobo, Yopougon, Koumassi, Cocody, Port- Bouet, Attécoubé), Grand-Bassam, Lakota, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Béoumi, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Katiola, Dabakala, Bondoukou , Bouna, Anyama ; Adzopé, Sikensi, Tiassalé, Danané.

8. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Le document projet (prodoc)
- Les plans de travail annuels
- Les rapports trimestriels et semestriels
- Les rapports de mission de suivi

9. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

10. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :

- Nom de l'intervention évaluée ;
- Dates de l'évaluation et du rapport ;
- Pays de l'intervention évaluée ;
- Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
- Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
- Remerciements.

2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		

Source de financement	
Gender Marker	
Agence d'exécution	

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitaient en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
 - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
 - Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.

- Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
- Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
- Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
- Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
- Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
- Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.

- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

9. **Approche et méthodes d'évaluation**² : Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficacité et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
 - **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
 - **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
 - **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
 - **Normes de performance**³ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
 - **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
 - **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).
 - **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
 - **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.
10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.
11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.

12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
 - TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

11. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;

3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____